



Concours graphique
**HABILLE LE VERRE
DE NOS 20 ANS !**



Jusqu'au 12 juin 2026

Récompense :
200€
et cadeau surprise! 



RÈGLEMENT DU CONCOURS INTERNE :

« **Habille le verre de nos 20 ans !** »

Du lundi 26 janvier au vendredi 12 juin 2026

ARTICLE 1 : ORGANISATEUR ET OBJET DU CONCOURS

L'**ARVB** (Association pour la **R**econnaissance des **V**ins **B**retons), ci-après "l'ARVB", organise un concours intitulé :

« **Création d'un graphisme original pour le marquage d'un verre de dégustation** »

(Ci-après "le Concours").

Le concours a pour objet de sélectionner parmi les propositions des participants, un **marquage original (création graphique)** destiné à être **gravé** sur un **verre de dégustation type INAO 21 cl, à l'occasion des 20 ans de l'ARVB.**

La proposition lauréate sera gravée sur des verres qui seront proposés à l'achat aux adhérents et sympathisants de l'ARVB.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION ET DE DEPOT

- Concours ouvert aux **membres de l'ARVB** à jour de leur adhésion au moment du dépôt, aux membres des associations adhérentes de l'ARVB.
- Les membres de l'ARVB peuvent solliciter la participation au concours de membres de leurs familles ou de leurs réseaux. La participation est donc ouverte aux personnes physiques extérieures au cercle des adhérents, dans les mêmes conditions que décrites ci-dessous.
- La participation est **individuelle, nominative.**
- Chaque participant peut déposer **jusqu'à 3 créations originales** maximum.
- La participation est **gratuite.**
- Pour participer au concours, le candidat devra adresser ses propositions accompagnées de l'attestation signée de participation (**annexe 1**) uniquement **par courriel** à :
contact@vigneronsbretons.bzh
- Le concours se déroulera du **lundi 26 janvier au vendredi 12 juin 2026 inclus.**

Format de remise obligatoire des propositions

- Formats autorisés : **PDF, JPEG, PNG en haute résolution (300 dpi minimum)**
- Le visuel doit être **monochrome**
- Le fichier proposé doit contenir :
 - La création finale, à l'échelle (préciser les dimensions proposées)
 - Une version sur fond clair.

ARTICLE 3 : MODALITES DE PRESENTATION DES PROPOSITIONS

Chaque participant prendra en compte les critères ci-dessous :

3.1 Support : verre

Le marquage sera destiné à un verre de dégustation **type INAO 21 cl avec jauge**.

3.2 Technique : gravure laser ou technique équivalente (monochrome)

Le visuel doit être compatible avec une **gravure laser** :

- **Monochromie obligatoire**
- Pas de dégradés
- Éviter les détails trop fins et le micro-texte.

3.3 Éléments obligatoires dans la création

Chaque proposition doit contenir **obligatoirement** :

- Le **logo ARVB** (fourni par l'Organisateur, cf annexe 3)
- Un élément évoquant les **20 ans de l'ARVB** (texte ou autre symbolique)
- La **jauge de service à 12.5cl** doit être **présente sur le verre**, côté opposé à la gravure.

Les dimensions du verre et des exemples graphiques figurent en annexe 1

3.4 Utilisation d'assistants graphiques et de l'IA générative

- Le concours valorise la créativité des participants.
- A ce titre l'usage de l'Intelligence Artificielle (IA) générative est strictement interdit pour la création de visuels, qu'il s'agisse d'outils dédiés (IA génératives) ou de fonctionnalités IA intégrées à des logiciels de création (exemple : fonction IA de CANVA).
- Le règlement se réfère à la distinction suivante entre « outils d'assistance graphique » et « IA générative » dans le cadre du concours :

- **Est autorisée** l'utilisation de logiciels d'assistance graphique pour la mise en page, la gestion des calques, le dessin, la mise en couleur, le cadrage...
- **Est interdite** la création d'éléments visuels à partir d'un prompt (commande textuelle) ou la modification d'une image existante de la même manière.
- L'ARVB peut demander, en cas de doute, des éléments justificatifs (croquis, étapes de conception), mais le concours sera mené sur le principe de la confiance concernant la conception des propositions.

Article 4 — JURY ET CRITERES DE SELECTION

4.1 Composition du jury

Le jury est composé des membres du CA de l'ARVB, qui délibéreront et désigneront par vote le lauréat du concours.

4.2 Critères de sélection

Le jury évalue les propositions selon :

- Conformité aux exigences (article 3)
- Lisibilité sur un verre,
- Originalité,
- Élégance / sobriété,
- Cohérence avec l'image de l'ARVB.

4.3 Décision

Le jury choisit la proposition lauréate et peut :

- Demander au lauréat une **adaptation mineure** (simplification, repositionnement, amélioration lisibilité), qui pourra aussi être rendue obligatoire pour des raisons techniques liées aux contraintes de gravures.
- Ne pas attribuer le prix si aucune proposition n'est jugée satisfaisante.

Article 5 — DOTATION

Le Lauréat du concours se verra remettre par le jury **lors de l'AG 2026**, une récompense constituée :

- **D'un chèque de 200€**
- **D'un cadeau « surprise » !!!**

Article 6 — PROPRIETE INTELLECTUELLE ET DROITS D'UTILISATION

Le participant garantit que sa proposition est originale et libre de droits de tiers.

Le lauréat autorise l'ARVB à utiliser la création retenue pour :

- La gravure sur les verres "20 ans" qui seront produits et mis à la vente.
- La communication de l'ARVB liée à l'opération (site, réseaux, supports associatifs).

Article 7 — DONNEES PERSONNELLES

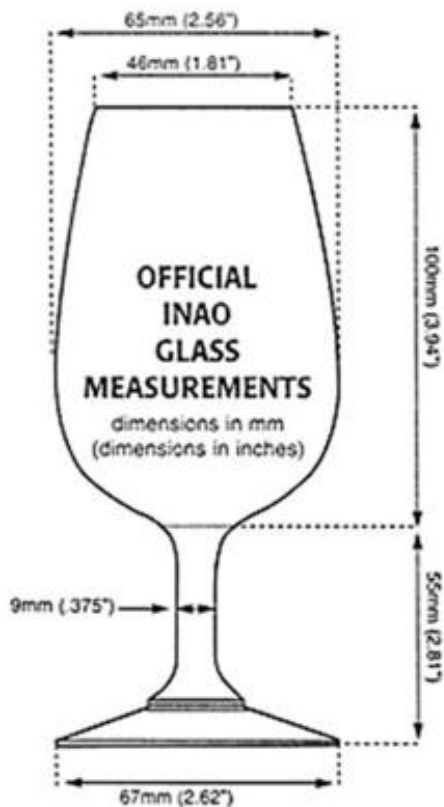
Les informations collectées (nom, prénom, courriel) sont utilisées uniquement pour gérer le concours au sein de l'ARVB, sans communication à des tiers.

Article 8 — ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation à ce concours vaut acceptation pleine et entière du présent règlement par les participants.

ANNEXE 1 — Dimensions officiels du modèle INAO 21 cl et exemple de positionnements des gravures (2 faces)





ANNEXE 2 — Attestation sur l'honneur (obligatoire)

Je soussigné(e), **[Nom Prénom]**, membre de l'ARVB à jour de cotisation, certifie sur l'honneur que :

1. La/les création(s) remise(s) est/sont **originale(s)** ;
2. Je n'ai utilisé **aucun outil d'IA générative**
3. Je détiens les droits nécessaires sur tous les éléments
4. J'autorise l'ARVB à utiliser la création lauréate selon l'article 6.

Fait à **[ville]**, le **[date]**

Signature :

ANNEXE 3 — LOGO OFFICIEL DE L'ARVB

